

Schenker France
Siège Social
35 rue Paul Henri Goulet
Zone d'activités Nord et Gare
85600 MONTAIGU

Tél. : +33 (0)2 51 45 20 00

Montaigu, le

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 18 du Code des douanes de l'Union, toute personne peut désigner un représentant en douane pour accomplir auprès des autorités douanières des actes ou des formalités douaniers.

Toutefois la réglementation européenne exige que le représentant en douane agissant pour le compte d'autrui soit en mesure de rapporter la preuve de son habilitation auprès des autorités douanières, via un mandat de représentation.

Veuillez trouver ci-joint le Mandat de représentation en douane vierge de DB Schenker à compléter en ligne, directement sur le PDF, puis à retourner signé par le représentant légal, accompagné de nos CGV paraphées.

Le scan ainsi que l'original sont à envoyer à votre agence SCHENKER France en charge de votre dossier.

